

Conditions Générales de Vente (CGV)

RedRoc MTB – Maunier Zoë El

SIRET : 851 980 383 00012

Monitrice diplômée – Vélo / VTT

Adresse : 485, route des Serres de Nairaud 06470 Beuil

Téléphone : 0610548545

Email : contact@redroc-mtb.com

Site web : www.redroc-mtb.com

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de services proposées par Maunier Zoë, El enregistrée sous le nom commercial RedRoc MTB, en qualité de monitrice de vélo et VTT. Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV.

2. Prestations proposées

RedRoc MTB propose des cours, stages, sorties encadrées, initiations ou perfectionnements à la pratique du vélo/VTT, en individuel ou en groupe. Les prestations sont décrites sur le site internet ou dans les documents commerciaux transmis au client.

3. Réservations

Toute réservation est effective à réception :

- Du formulaire d'inscription complété via la marketplace de Valberg.
- Du versement du montant total de l'activité.
- De l'acceptation des présentes CGV via la marketplace de Valberg.
- De la confirmation par le prestataire de l'activité.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TVA non applicable, article 293 B du CGI).

Le paiement peut s'effectuer par virement, espèces, chèque (à l'ordre de Maunier Zoë), ou via un prestataire de paiement en ligne.

Le solde est dû au plus tard le jour de la prestation.

5. Conditions d'annulation

– Annulation par le client :

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

- Jusqu'à 7 jours avant la prestation : remboursement total de l'acompte.
- Moins de 7 jours : l'acompte est conservé.
- Moins de 48h : le montant total est dû, sauf cas de force majeure dûment justifié.

– Annulation par RedRoc MTB :

En cas de météo dangereuse (orages, vents violents...), indisponibilité ou force majeure, la prestation pourra être reportée ou remboursée intégralement. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé.

6. Conditions de participation

Les participants doivent :

- Être en bonne condition physique,
- Porter un équipement de protection adapté (casque obligatoire),
- Être couverts par une assurance responsabilité civile individuelle,
- Pour les mineurs : fournir une autorisation parentale.

RedRoc MTB se réserve le droit d'exclure un participant en cas de comportement dangereux ou non-respect des consignes, sans remboursement.

7. Responsabilité

La monitrice est titulaire d'un diplôme d'État et assure l'encadrement dans les limites de ses compétences.

Toute chute, blessure ou incident survenant en cours de prestation ne saurait engager sa responsabilité si les consignes de sécurité ont été respectées. Chaque participant reste responsable de son matériel et de son comportement.

8. Assurance

RedRoc MTB dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Il est fortement recommandé que chaque participant possède sa propre assurance individuelle accident.

9. Droit à l'image

Dans le cadre des prestations, des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées à des fins de communication (site web, réseaux sociaux, plaquettes, etc.).

Sauf opposition expresse écrite avant la prestation, chaque participant (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise RedRoc MTB à utiliser son image dans ce cadre, sans limitation de durée, sans contrepartie financière et pour le monde entier.

En cas de refus, le participant doit en informer explicitement RedRoc MTB par écrit avant le début de la prestation.

10. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, visuels, logos, textes et contenus utilisés par RedRoc MTB restent la propriété exclusive de Maunier Zoë. Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable.

11. Données personnelles

Les données collectées lors de la réservation sont utilisées uniquement dans le cadre des prestations. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'entreprise.